

## ÉDITORIAL

## L'ETHOS HUMANITAIRE EN ACTION

*Londres, le 9 septembre 2015 : alors que les pays d'Europe sont confrontés à une crise humanitaire majeure qui voit des milliers de personnes en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique chercher à y trouver refuge, la Croix-Rouge britannique estime nécessaire de publier un article intitulé « Pourquoi aidons-nous les réfugiés et les migrants ? ». D'après celui-ci : « Il est évident que la Croix-Rouge britannique est particulièrement bien placée pour porter assistance aux personnes se trouvant au Royaume-Uni. [...] Ce sont nos principes, toutefois, qui impliquent que lorsque nous nous trouvons face à des personnes qui ont besoin d'aide, nous ne demandons pas à voir leurs passeports. Nous leur apportons simplement assistance et dignité – ce que chacun d'entre nous espérerait recevoir après un éprouvant voyage dans l'inconnu [traduction CICR] <sup>1</sup>».*

Cet exemple récent de la Croix-Rouge britannique fournit une illustration de l'application des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : *l'impartialité* dans la fourniture de l'aide humanitaire en fonction des besoins les plus urgents et non de la nationalité ou du statut ; la nécessaire *indépendance* de la Croix-Rouge britannique dans sa capacité à prendre des décisions en toute autonomie pour conduire ses opérations humanitaires ; et *la neutralité* qui transparaît dans la décision de l'organisation d'éviter de prendre parti sur les aspects controversés de la question très politisée de la migration, tout en se positionnant de façon claire sur l'impératif humanitaire. Plus encore que tout autre, c'est le principe d'*humanité*, raison d'être de l'action humanitaire, qui sous-tend la position de la Croix-Rouge britannique.

Dans le monde entier, des programmes de protection et de secours en faveur des populations affectées par des conflits, d'autres situations de violence ou des catastrophes sont censés être guidés par des principes. Ces principes distinguent la réponse humanitaire des autres formes d'aide. Fondés sur l'expérience des professionnels de l'humanitaire, ils tiennent lieu de boussole permettant aux acteurs humanitaires de s'orienter en cas de choix difficiles, tels que les dilemmes liés à l'établissement des priorités dans les situations où les besoins excèdent les ressources limitées, ou à la difficulté de concilier la sécurité des travailleurs humanitaires et l'accès aux populations.

1 Craig Burnett, « Why Do We Help Refugees and Migrants? », blog de la Croix-Rouge britannique, 9 septembre 2015, disponible sur : <http://blogs.redcross.org.uk/emergencies/2015/09/why-do-we-help-refugees-and-migrants/>.

Ces principes n'ont cessé d'être mis à l'épreuve et sont aujourd'hui encore rudement défiés par certaines questions comme celles relatives à la qualification, la durée et l'ampleur des crises contemporaines, les environnements politiques dans lesquels interviennent les acteurs humanitaires et l'évolution du secteur lui-même.

À l'approche du cinquantième anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après, le « Mouvement ») et de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale du Mouvement à la fin de l'année 2015, puis du Sommet humanitaire mondial au début de l'année 2016, plusieurs initiatives sont en cours afin d'examiner la pratique contemporaine des Principes fondamentaux et leur impact, et de réaffirmer leur pertinence.

La *Revue* a décidé de s'associer à ces recherches et au débat, d'une part dans ce numéro thématique en sollicitant des contributions d'experts et de praticiens et, d'autre part, dans le cadre du Deuxième cycle de recherche et de débats sur les principes guidant l'action humanitaire, organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) tout au long de l'année 2015 et qui a accueilli un certain nombre de discussions de fond sur les principes<sup>2</sup>.

Quel rôle les principes ont-ils joué dans l'action humanitaire ? À quels principaux défis les acteurs humanitaires sont-ils confrontés lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre dans les situations actuelles de crise et d'urgence ? Quelles sont les meilleures pratiques au regard de l'application des principes aux réalités contemporaines du terrain ? Telles sont les questions qui ont inspiré la préparation de ce numéro.

## L'éthos humanitaire : au carrefour des valeurs et du pragmatisme

Les valeurs qui sous-tendent les principes humanitaires, telles que la charité, la compassion, la clémence, le respect de la vie humaine et de la dignité, sont présentes dans toutes les sociétés et religions (aumône dans le christianisme, *dāna* dans l'hindouisme, le bouddhisme, le jaïnisme et le sikhisme, *zakat* dans l'islam, *tzedakah* dans le judaïsme, etc.) et imprègnent différents domaines de la vie. L'obligation de dispenser des soins médicaux en fonction des besoins et sans aucune discrimination, inscrite dans les codes de déontologie médicale, en est un exemple<sup>3</sup>.

De manière générale, le secteur humanitaire a adopté les quatre principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité, communément désignés « principes humanitaires » pour les distinguer des Principes fondamentaux du Mouvement<sup>4</sup>. L'Assemblée générale des Nations Unies les a également adoptés

2 Des enregistrements de ces événements sont disponibles sur : <https://www.icrc.org/en/cycle-principles> (en anglais).

3 Voir, par exemple, la Déclaration de Genève de l'Association médicale mondiale : « Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclination sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient. » Disponible sur : <https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-de-geneve/>.

4 Les Principes fondamentaux comprennent également les principes d'unité, d'universalité et de volontariat, que Jean Pictet a décrits comme « organiques » en raison de leur caractère institutionnel. « Ce sont des normes d'application, qui concernent la forme de l'institution et son fonctionnement ; elles apparaissent surtout à propos des tâches déterminées. Leur portée est [...] moindre. » Jean Pictet,

et reconnus comme les principaux principes directeurs de l'action humanitaire internationale dans le cadre du système des Nations Unies<sup>5</sup>. Dans ce numéro de la *Revue*, l'expression « principes guidant l'action humanitaire » fait aussi bien référence aux Principes fondamentaux qu'aux principes humanitaires<sup>6</sup>.

En tant que notions guidant l'action humanitaire, ces principes mettent en avant la valeur de la vie humaine en vue de protéger les personnes en période de danger et d'urgence. Dans leur forme codifiée contemporaine<sup>7</sup>, les principes trouvent leur source à la croisée de l'humanisme, de la philanthropie et de la nécessité pratique liée à l'organisation d'une réponse systématique et efficace à des besoins humanitaires multiples. Ils découlent de la pratique sur le terrain et des enseignements tirés pendant plus d'un siècle au fur et à mesure du développement de l'action humanitaire moderne. S'il est clair que certains des principes étaient déjà présents dans les esprits des pionniers de l'action humanitaire contemporaine, il a toutefois fallu plusieurs décennies pour qu'ils soient véritablement formalisés. Il y a cinquante ans, la XX<sup>e</sup> Conférence internationale du Mouvement réunie à Vienne adoptait officiellement une liste de sept Principes fondamentaux. Le Commentaire<sup>8</sup> des Principes fondamentaux de Jean Pictet demeure la source de référence pour l'interprétation de ces principes.

Les Principes fondamentaux définissent non seulement le but et la raison d'être de l'action humanitaire (humanité, impartialité), mais ils précisent également les qualités qui devraient caractériser l'acteur fournissant assistance et protection (neutre, indépendant, volontaire, uni et universel). La neutralité, par exemple, n'est pas une posture passive ou défensive ; elle exige un travail constant pour pouvoir être jugé digne de confiance et accepté de tous, afin d'avoir accès aux personnes

*Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge : Commentaire*, disponible sur : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/fundamental-principles-commentary-010179.htm>.

- 5 Voir la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 décembre 1991, selon laquelle : « L'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. » L'indépendance a également été reconnue comme un principe directeur de l'action humanitaire en 2004, dans la résolution 58/114 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 5 février 2004.
- 6 Des propositions sont régulièrement faites en vue d'ajouter de nouveaux principes aux listes existantes, comme par exemple, au cours des dernières années, les principes de redevabilité et de participation des bénéficiaires, le principe consistant à « ne pas nuire » et la nécessité d'une durabilité des interventions de secours. Voir, par exemple, le Projet Sphère ([www.sphereproject.org/sphere/fr/](http://www.sphereproject.org/sphere/fr/)) et le partenariat « Core Humanitarian Standard on Quality and Accountability Alliance » (<https://www.chsalliance.org/>) ; et voir UNICEF, *Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire*, New York, 2010, p. 8, disponible sur : [https://www.unicef.org/french/publications/files/CCC\\_FR.pdf](https://www.unicef.org/french/publications/files/CCC_FR.pdf).
- 7 Ceci inclut les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, disponibles sur : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/statutes-movement-220506.htm> ; le Code de conduite de 1994 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe, disponible sur : <https://www.icrc.org/fre/resources/documents/publication/p1067.htm> ; la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 décembre 1991 ; la résolution 58/114 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 5 février 2004 ; le *Manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*, disponible sur : <http://www.spherehandbook.org/fr/> ; et la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité, disponible sur : [https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS\\_French.pdf](https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS_French.pdf). Ce ne sont là que quelques exemples de la codification des principes.
- 8 J. Pictet, *op. cit.*, note 4.

dans le besoin. Il s'agit d'une « neutralité active », un moyen d'atteindre un but. Par ailleurs, les Principes n'offrent pas une vision exhaustive et normative du monde. En ce sens, les principes guidant l'action humanitaire ne constituent pas une idéologie (comme l'utilisation du terme « humanitarisme » tend parfois à le suggérer). Ils sont applicables aussi bien par les acteurs locaux que par les acteurs internationaux. Conjugués, ils sont censés guider l'action concrète des acteurs humanitaires de manière pragmatique et téléologique, et non pas dogmatique.

Au cours des dernières années, la Croix-Rouge britannique a présenté une série d'études de cas qui démontrent la pertinence pratique des Principes fondamentaux, dont une sur le Liban publiée dans un numéro précédent de la *Revue*<sup>9</sup>. Amelia Kyazze analyse les résultats de ces travaux dans la version en anglais du présent numéro de la *Revue*. S'appuyant sur des données fournies par neuf Sociétés nationales différentes, elle s'attache à montrer comment les Principes fondamentaux du Mouvement sont appliqués à l'heure actuelle dans des contextes divers.

Le CICR – qui est souvent considéré comme puriste dans son respect strict des Principes fondamentaux – a décidé d'évaluer sa propre pratique en la matière. En 2013 et 2014, il a mené une étude interne concernant l'application des principes dans plusieurs contextes, les défis qui se posent et la manière dont les principes façonnent la prise de décisions opérationnelles. Pascal Daudin et Jérémie Labbé partagent les principaux résultats de cette étude dans ce numéro<sup>10</sup>.

## Les principes peuvent-ils résister à l'épreuve des conflits armés contemporains ?

L'application des principes humanitaires par les acteurs humanitaires est un défi permanent et ne garantit pas toujours l'accès, la sécurité et les capacités nécessaires pour apporter un changement significatif dans la vie des personnes vulnérables. La radicalisation que génèrent les conflits armés met les principes à rude épreuve. En même temps, c'est précisément dans les situations de conflits armés que le respect strict des principes est le plus pertinent, en ce qu'il permet de créer l'espace neutre et apolitique qui est nécessaire pour apporter une assistance vitale aux personnes qui en ont cruellement besoin. Généralement, la réponse en cas de catastrophe naturelle ou technologique n'implique pas une telle pression politique pour les acteurs humanitaires.

Si les attaques directes contre le personnel médical et humanitaire ainsi que contre les volontaires font partie des défis les plus extrêmes et les plus graves, elles ne sont pourtant que l'une des difficultés que les acteurs humanitaires redoutent et auxquelles ils font face dans leur travail quotidien. Les parties au conflit instrumentalisent l'aide humanitaire à des fins politiques, troquant ce qui devrait être leurs

9 Voir Sorcha O'Callaghan et Leslie Leach, « Pertinence opérationnelle des Principes fondamentaux : le cas du Liban », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 95, *Sélection française* 2013 / 1 et 2, pp. 175-196.

10 Concernant la pratique des Principes fondamentaux par le CICR, voir aussi Fiona Terry, « Le CICR en Afghanistan : réaffirmer la neutralité de l'action humanitaire », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 93, *Sélection française* 2011 / 1, pp. 147-165.

obligations non négociables à l'égard de leurs populations en vertu du droit international contre quelque profit politique. Lorsque les États s'engagent dans l'assistance humanitaire dans une optique visant à « gagner les cœurs et les esprits », cela peut entraîner des amalgames dangereux entre desseins politiques et impératif humanitaire dans les perceptions des communautés locales et des groupes d'opposition armés. Ceci peut, au bout du compte, mener à une intensification des combats, une augmentation du nombre de victimes et une plus grande obstruction de l'accès aux personnes dans le besoin pour les acteurs humanitaires. De même, si l'engagement humanitaire auprès de groupes d'opposition armés est incriminé, l'espace au sein duquel peut s'exercer une action humanitaire neutre et impartiale s'en trouve réduit.

Plusieurs articles du présent numéro analysent l'éventail des pressions que les États et les groupes armés non étatiques peuvent exercer sur une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale en période de conflit et d'autres situations de violence. Kubo Mačák examine la question fondamentale de savoir si les principes d'impartialité et de neutralité de l'action humanitaire sont juridiquement contraignants, en centrant son analyse sur les « États en tant qu'acteurs humanitaires ». Pour sa part, Andrew Thompson étudie les défis posés aux Principes Fondamentaux pendant et après la décolonisation, période durant laquelle la nature des conflits a été modifiée et les principes politisés, notamment en raison des mesures coloniales anti-insurrectionnelles. En se penchant sur le contexte australien contemporain, Phoebe Wynn-Pope, Yvette Zegenhagen et Fauve Kurnadi analysent dans quelle mesure les législations antiterroristes actuelles représentent une menace pour la neutralité, l'indépendance et l'impartialité de l'action humanitaire.

## **Les principes peuvent-ils être universels dans un monde de diversité et de division ?**

L'action humanitaire moderne se fonde sur l'affirmation selon laquelle la souffrance ne connaît pas de frontières et tous les êtres humains en situation de détresse sont dignes de recevoir une aide minimum. Dans son Commentaire, Jean Pictet écrivait : « Si les hommes diffèrent, la nature humaine est partout semblable. Et rien n'est plus répandu que la souffrance : tous les hommes y sont exposés et y sont sensibles au même titre<sup>11</sup> ». Comme il a été mentionné plus haut, il est évident que les valeurs associées à la charité, l'aide et la protection sont profondément ancrées dans toutes les cultures. Néanmoins, la nature universelle des principes n'a cessé d'être mise à l'épreuve tout au long de leur histoire.

Les principes sont souvent perçus comme l'expression de valeurs occidentales, potentiellement offensantes ou dominantes à l'égard des cultures ou religions locales – une nouvelle manifestation de la domination postcoloniale, portant atteinte à la souveraineté des pays bénéficiaires. Ceci s'explique par le fait que le cœur de l'action humanitaire trouve ses origines historiques en Occident au XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque de domination et d'expansion occidentales. Si des œuvres caritatives locales

11 J. Pictet, *op. cit.*, note 4.

existaient déjà depuis longtemps dans le monde entier, il est clair que l'organisation systématique d'actions de secours *internationales* trouve son origine dans une région donnée à une période donnée. Aujourd'hui encore, la plupart des grandes organisations humanitaires ont une forte empreinte européenne ou américaine. Par conséquent, les principes humanitaires peuvent être aisément amalgamés à d'autres agendas politiques ou économiques. De tout temps et sans cesse, l'Occident a été accusé de chercher à obtenir des avantages politiques et économiques tout en exportant la démocratie et les droits de l'homme. Il se peut que les nouvelles puissances qui émergent dans le domaine de l'action humanitaire internationale en viennent à susciter, à leur tour, la même suspicion<sup>12</sup>.

Dans le contexte de l'essor et du développement des organisations humanitaires du monde entier, la *Revue* voulait offrir un espace pour présenter différentes perspectives, y compris celles des acteurs humanitaires confessionnels. Ronald Oferinger et Abdulfatah Said Mohamed présentent une vue d'ensemble des « paroles d'Islam dans le débat sur les principes humanitaires » et un aperçu des nombreuses initiatives qui ont été menées ces dernières années afin d'élaborer un code de conduite pour les ONG humanitaires musulmanes et qui illustrent la perception selon laquelle les cadres de référence actuels pour l'action humanitaire émanent principalement de l'Occident. Ils soulignent la pertinence et l'importance d'un dialogue authentique entre les acteurs humanitaires de différents horizons afin de parvenir à une compréhension commune et à une appropriation inclusive des principes. Lucy V. Salek, dans la version en anglais de ce numéro de la *Revue*, remet en question ce qu'elle décrit comme le paradigme « exclusivement laïciste [traduction CICR] » des concepts classiques de secours et de développement. Elle s'appuie sur des recherches menées par l'ONG Islamic Relief Worldwide pour présenter le cadre islamique *maqasid al-Shari'ah* comme une illustration de la manière dont les approches religieuses peuvent fournir à l'action humanitaire une base qui soit à la fois pertinente pour les communautés islamiques et complémentaire aux principes humanitaires. Dans sa note d'opinion, Mohd Hisham Mohd Kamal examine pour sa part la neutralité de l'action humanitaire lors des conflits armés selon une perspective islamique. Enfin, Kathryn Kraft, dans la version en anglais de ce numéro de la *Revue*, analyse l'étude de cas d'églises évangéliques libanaises qui fournissent une aide alimentaire à des réfugiés syriens, ainsi que les efforts menés par ces églises pour respecter l'impartialité.

La *Revue* s'est entretenue avec Ma Qiang, vice-président exécutif de la section de Shanghai de la Croix-Rouge chinoise au moment de l'entretien, pour mieux comprendre les spécificités de la perspective chinoise sur les Principes fondamentaux. Cette conversation est primordiale à l'heure où les organisations chinoises de secours en cas de catastrophe sont de plus en plus impliquées dans les

12 Voir, par exemple, Andrea Binder, « The Shape and Sustainability of Turkey's Booming Humanitarian Assistance », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 5, n° 2, 2014, disponible sur : <http://poldev.revues.org/1741> ; David Shinn, *Turkey's Engagement in Sub-Saharan Africa: Shifting Alliances and Strategic Diversification*, étude,, Chatham House, 2015, disponible sur : <https://www.chathamhouse.org/publication/turkeys-engagement-sub-saharan-africa-shifting-alliances-and-strategic-diversification>.

crises internationales. La Chine étant l'un des pays au monde les plus touchés par des catastrophes, elle dispose d'une vaste expérience de réponse aux crises sur son territoire, dont le reste du monde pourrait bénéficier. Au cours des dernières années, la Chine s'est également engagée dans des processus de coopération bilatérale avec certains États. Le gouvernement chinois choisira-t-il, toutefois, de coopérer avec des acteurs non gouvernementaux et plus particulièrement avec des acteurs humanitaires indépendants, et de les soutenir ?

Trop souvent, aujourd'hui encore, l'action humanitaire instaure une relation intrinsèquement inégale entre le donateur et le bénéficiaire de l'aide. L'assistance humanitaire génère des tensions, tout particulièrement lorsque le fournisseur de l'aide adopte une attitude paternaliste ou, dans les cas où l'aide s'accompagne d'abus de pouvoir, contrevient à sa vocation même. Examiner ce qu'implique le principe d'humanité est également un moyen d'éviter le danger de telles dérives et permet d'établir clairement que le respect de la dignité devrait être le seul moteur véritable de l'aide. Le principe d'humanité a beau être le plus incontesté et, probablement, le plus universellement accepté des principes humanitaires, il n'en est pas moins controversé. Dans sa contribution au présent numéro, Larissa Fast définit ce « principe essentiel » (tel que le décrit Jean Pictet<sup>13</sup>), met en lumière ses contradictions intrinsèques et lance un appel opportun en faveur de son opérationnalisation par une série de mesures pratiques.

Dans le contexte actuel de radicalisation, la contestation du caractère universel des principes humanitaires peut prendre la forme d'un rejet catégorique du principe essentiel d'humanité de la part de groupes armés extrémistes ou de membres de milices en maraude. Les prises d'otages et les attaques directes contre le personnel humanitaire empêchent les acteurs humanitaires d'intervenir dans de larges zones du Moyen-Orient, du Sahel et d'Afrique centrale. Il s'agit là d'un triste constat, mais cela n'a rien à voir avec une incompatibilité entre les croyances religieuses ou les causes politiques / idéologiques en tant que telles et les principes guidant l'action humanitaire. Les responsables religieux ont, du reste, ouvertement récusé de telles pratiques<sup>14</sup>.

Loin de discréditer les principes humanitaires, ces défis pourraient au contraire renforcer la nécessité d'y adhérer. Néanmoins, le questionnement sur la nature et la valeur universelles des principes suggère qu'il est indispensable et urgent de renouveler le dialogue entre acteurs confessionnels et laïcs sur les diverses conceptions des notions humanitaires, en incluant différentes cultures, religions et pratiques d'États.

13 J. Pictet, *op. cit.*, note 4.

14 En 2014, dans une lettre ouverte adressée au chef de l'État islamique, des érudits islamiques de diverses écoles de pensée ont souligné que certaines des règles élémentaires d'humanité sont partie intégrante de l'Islam, en rappelant par exemple qu'« [i]l est interdit en Islam de tuer des émissaires, des ambassadeurs et des diplomates ; il est donc interdit de tuer les journalistes et les travailleurs humanitaires ». Disponible sur : <http://www.lettertobaghdadi.com/wp-content/uploads/2014/11/french.pdf>.

## Les principes risquent-ils de disparaître dans le programme de transformation global ?

De nouvelles questions relatives à la pertinence contemporaine des principes sont nées, au cours des dernières années, tant de l'essor et de la diversification concomitants du secteur humanitaire que de l'augmentation des attentes de la communauté internationale à l'égard de l'action humanitaire, aussi bien en termes de quantité que de qualité.

Si les principes humanitaires bénéficient d'une large acceptation et d'un consensus de la part du secteur humanitaire en général, il n'y a pas pour autant d'homogénéité entre les acteurs qui le composent et leur interprétation des principes peut varier considérablement. Alors que les composantes du Mouvement sont liées par les Principes fondamentaux, les autres organisations peuvent choisir d'appliquer d'autres principes directeurs dans leurs actions, ou d'interpréter les quatre principes humanitaires de manière différente.

Certains prétendent agir conformément aux principes, mais peuvent, dans les faits, se trouver dans l'incapacité de le faire ou y être peu disposés. Ainsi, lorsque la motivation principale d'une organisation est la *solidarité* à l'égard d'un groupe donné pour des raisons politiques, ethniques ou religieuses, l'autre partie peut, à juste titre, percevoir ladite organisation comme prenant parti pour son ennemi. Par ricochet, tous les acteurs humanitaires peuvent être vus avec méfiance lorsque les affirmations des organisations d'appliquer les principes ne se traduisent pas dans leurs actions. Ed Schenkenberg van Mierop se penche, dans la version en anglais de ce numéro, sur la nécessité d'évaluer la véritable application des principes humanitaires, en particulier la neutralité et l'indépendance, et propose pour ce faire des suggestions concrètes et pratiques, comme l'instauration de normes garantissant l'indépendance financière.

« Paradoxalement, le succès de ces principes est à l'origine même des défis à leur mise en œuvre opérationnelle », avancent Jérémie Daudin et Pascal Labbé dans leur article pour le présent numéro<sup>15</sup>. Selon leur analyse, « [l]a prolifération d'acteurs humanitaires aux interprétations divergentes des principes, les ambitions croissantes du secteur qui cherche non seulement à s'attaquer aux effets mais également aux causes des crises (...) ne sont que quelques-unes des raisons expliquant le questionnement quasi-existential sur les principes humanitaires ». Les acteurs humanitaires sont ainsi amenés à prendre part à un programme de transformation plus vaste, qui est celui de la communauté internationale. L'approche intégrée élaborée par les Nations Unies a débuté par du maintien de la paix classique et est devenue un projet de transformation global, qui conjugue maintien de l'ordre, stabilisation, mise en place de l'état de droit, mise en œuvre de programmes de développement et fourniture d'aide humanitaire. De nombreuses organisations se sont alignées sur ce programme élargi. Cette réponse globale aux conflits, qui intègre des objectifs politiques, sociaux, économiques et humanitaires, est entretenue par les politiques

15 Voir Jérémie Labbé et Pascal Daudin, « L'application des principes humanitaires : réflexion sur l'expérience du Comité international de la Croix-Rouge », dans ce numéro de la *Sélection française de la Revue*.



des donateurs et reflétée dans celles-ci (par exemple, une « approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration »<sup>16</sup>). Il a été soutenu, de façon convaincante, qu'une telle approche mêle un ensemble d'objectifs éthiques et de méthodologies totalement différents, qui va bien au-delà de l'éthique humanitaire<sup>17</sup>. Ceci a été reconnu comme problématique dans le rapport relatif à « l'état du système humanitaire », publié en 2012 par le Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP), selon lequel :

[L]es données relevées mettent en relief l'étirement continu et difficile des fonds humanitaires dans des domaines d'activité situés en marge des efforts d'intervention, notamment la préparation, la réduction des risques de catastrophes et les activités de résilience d'un côté, et, de l'autre, le relèvement précoce, la réhabilitation des infrastructures et la prestation pour des périodes indéfinies de services de base faute d'alternative dirigée par l'État<sup>18</sup>.

Antonio Donini et Stuart Gordon présentent, dans leur article publié dans la version en anglais de ce numéro, la critique générale de ce qu'ils appellent le « nouvel humanitarisme » (par opposition à l'aide humanitaire pratiquée par les organisations traditionnelles, dont l'action est fondée sur des principes). Ils concluent que, malgré tout, le meilleur moyen aujourd'hui, d'avoir accès aux personnes en ayant besoin est d'adhérer aux principes humanitaires traditionnels. Le président du CICR, Peter Maurer, fait écho à cette conclusion en affirmant : « notre expérience montre que l'accès d'urgence aux populations vulnérables dans certaines des zones les plus contestées dépend de la capacité à ne pas mêler les objectifs humanitaires à d'autres autres objectifs transformatifs, qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou liés au respect des droits de l'homme<sup>19</sup> ».

Si les avantages que présentent la diversité des acteurs internationaux et des modes d'action sont indéniables, la question de l'élargissement de l'agenda humanitaire ainsi que celle visant à préserver la capacité de l'action humanitaire, fondée sur des principes, à intervenir dans des crises polarisées indépendamment de tout autre agenda, pourraient être des thèmes de discussion entre acteurs humanitaires et avec les États participant à la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale du Mouvement et au Sommet humanitaire mondial en 2016.

16 Voir, par exemple, Organisation de coopération et de développement économiques, « Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les États fragiles », Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, 2006, disponible en anglais sur : [www.oecd.org/dac/governance-peace/conflictfragilityandresilience/docs/37826256.pdf](http://www.oecd.org/dac/governance-peace/conflictfragilityandresilience/docs/37826256.pdf).

17 Hugo Slim et Miriam Bradley, « Principled Humanitarian Action and Ethical Tensions in Multi-Mandate Organizations in Armed Conflict », *World Vision*, mars 2013, disponible sur : <https://interagencystandingcommittee.org/other/documents-public/principled-humanitarian-action-ethical-tensions-multi-mandate-organizations>.

18 ALNAP, *L'État du système humanitaire*, édition 2012, *Overseas Development Institute*, Londres, 2012, p. 85.

19 Peter Maurer, « Diplomatie humanitaire et action humanitaire fondée sur des principes », discours prononcé à la Maison de la Paix, Genève, 2 octobre 2014. Le discours est reproduit dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.

## Les travailleurs humanitaires peuvent-ils être à la fois « professionnels » et « guidés par des principes » ?

Comme il a été mentionné précédemment, le développement des principes correspondait en fait à la « consécration » de la longue expérience du personnel humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. En ce sens, il a contribué à la *professionnalisation* du secteur proprement dite. Les donateurs et les organisations, cependant, entendent souvent par « professionnalisation » l'adoption de normes professionnelles du secteur d'activité ou de l'administration, par opposition à ce qui est perçu comme l'« amateurisme » du passé. Comme l'a observé Fabrice Weissman de Médecins Sans Frontières (MSF) en dressant l'état des lieux du secteur humanitaire : « L'un des principaux enjeux est, à mon sens, le phénomène de la bureaucratisation : de plus en plus de ressources sont consacrées à la gestion de l'appareil au détriment de la mission sociale<sup>20</sup> ».

Si les organisations humanitaires doivent s'efforcer en permanence de progresser et d'améliorer leur efficacité afin de fournir des services aux êtres humains dans le besoin, leur performance ne se mesure cependant pas nécessairement à l'aune des mêmes critères que ceux qui s'appliquent dans le secteur privé. Les normes professionnelles des entreprises en termes de performance (qui resurgissent actuellement dans les débats sur la « rentabilité » de la fourniture d'aide humanitaire) ne sauraient refléter la dimension humaine de la souffrance et la réponse humaine à y apporter. Soutenir et rétablir la dignité humaine ne correspond pas à l'aboutissement mécanique d'un processus et il est nécessaire – et possible – d'y intégrer l'adhésion aux principes. Le respect des principes pourrait s'avérer être le signe distinctif d'un secteur humanitaire réellement professionnel. Il sera important de se souvenir de cela à l'avenir, si l'assistance humanitaire en vient à être sous-traitée à des entreprises privées dans ce que l'on pourrait considérer comme une privatisation de l'aide.

Si l'on recherche une troisième voie entre *amateurisme charitable* d'une part et *mercenariat de la charité* d'autre part, il se peut bien que les principes humanitaires pointent dans la bonne direction – d'où l'intérêt croissant pour le développement d'un bon *leadership* humanitaire, dans lequel les principes pourraient être une source d'inspiration centrale pour la prise de décisions et l'action. Les acteurs humanitaires doivent également veiller à maintenir l'attractivité du secteur pour les jeunes professionnels motivés, y compris les volontaires, et, là encore, l'adhésion aux principes peut servir de puissant catalyseur pour motiver les nouvelles recrues enthousiastes et cimenter la cohésion du personnel humanitaire.

Dans son article publié dans la version en anglais de ce numéro de la *Revue*, Katrien Beeckman explique comment éveiller des comportements inspirés par les Principes fondamentaux en cultivant les valeurs humaines qui les sous-tendent, telles que le respect de la diversité, l'égalité, le dialogue, la non-violence et la compréhension mutuelle. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-

20 Voir « État des lieux du secteur humanitaire : Entretien avec Fabrice Weissman », *La Revue Internationale et Stratégique*, vol. 2, n° 98, 2015, pp. 70-71.

Rouge a intégré cette approche des plus innovantes dans la formation des volontaires et du personnel pour inculquer les principes à travers l'apprentissage par l'expérience au niveau individuel.

Afin de proposer un panorama complet de la pratique des principes humanitaires, ce numéro de la *Revue* comprend également trois articles sur les principes et les méthodes de travail spécifiques de deux organisations humanitaires que l'on pourrait qualifier de « dunantistes ». Caroline Abu Sa'da et Xavier Crombé examinent le sens du principe de volontariat à MSF, notamment en ce qui concerne la prise de risque. L'article d'Els Debuf sur le statut juridique, les privilèges et les immunités du CICR, ainsi que le mémorandum du CICR sur le privilège de ne pas divulguer des informations confidentielles dont bénéficie l'organisation, apportent un éclairage sur les méthodes de travail du CICR et expliquent la logique qui les sous-tend.

.....

Les principes guidant l'action humanitaire semblent être au service de deux objectifs majeurs du secteur humanitaire : ce sont à la fois des « outils de travail » et des catalyseurs de son identité. Pour ce qui concerne la première de ces deux fonctions, les principes constituent un cadre pour effectuer, en particulier, des choix difficiles sur le terrain et ils permettent de gagner la confiance des acteurs armés et de la société en général en période de conflits et de violence, lorsque les perceptions sont une question de vie ou de mort. Concernant la seconde, la codification des principes est le fruit de l'expérience des travailleurs humanitaires et, depuis leur adoption, ils ont à leur tour largement contribué à façonner l'identité du secteur humanitaire, notamment en définissant ses limites. Cette dualité vient par ailleurs accentuer l'ambivalence inhérente aux principes : on a souvent tendance à les invoquer de manière rhétorique, voire dogmatique, comme un rappel de l'identité spécifique (et du statut concomitant) du secteur, sans que cela s'accompagne d'une action qui leur soit conforme. Ceci peut conduire à des accusations d'hypocrisie ayant un impact négatif sur l'ensemble de l'entreprise humanitaire. Il est nécessaire que tous ceux qui se réclament des principes conforment leurs actions à leurs discours.

Ces deux dimensions continueront à générer des discussions et des débats au fur et à mesure de l'évolution du secteur humanitaire qui doit s'adapter à de nouveaux types de crises dans un paysage politique international en constante mutation. Toutefois, la dimension la plus importante des principes est sans doute leur attrait universel, au-delà du secteur humanitaire – ce ne sont pas seulement les principes *des* acteurs humanitaires, mais bien des *principes humanitaires*, un ethos en action. L'appel au maintien de la dignité humaine, qui est au cœur du principe d'humanité, peut et doit être entendu par chacun d'entre nous. Selon Hugo Slim :

Lorsque la vie humaine est menacée, en proie à la violence et aux catastrophes, c'est la personne elle-même qui est l'objectif humanitaire, plutôt que quelque noble version de la société politique. L'action humanitaire est une téléologie de la personne et non des politiques. Il n'est pas d'objectif dans l'action humanitaire

qui soit au-dessus de celui de la personne : ni la paix ; ni la démocratie ; ni la conversion religieuse ; ni le socialisme ; ni l'Islam politique ; et ni la victoire militaire [traduction CICR]<sup>21</sup>.

C'est peut-être le principe d'humanité dans sa dimension universelle qui a, aujourd'hui, le plus besoin d'être réaffirmé, en particulier face à des acteurs armés qui nient les règles élémentaires d'humanité et face à une raison d'État qui continue à assujettir l'impératif humanitaire à des considérations politiques, économiques ou militaires.

Un dialogue authentique et inclusif entre les acteurs humanitaires d'horizons différents peut y contribuer. Pour éviter l'écueil de se retrouver à servir d'autres intérêts ou celui de tomber en désuétude, les acteurs humanitaires eux-mêmes doivent renouer avec l'idéal qui les a mus à leurs débuts : celui d'humanité.

Vincent Bernard  
*Rédacteur en chef*

21 Hugo Slim, *Humanitarian Ethics: A Guide to the Morality of Aid in War and Disaster*, Hurst & Co., Londres, 2015, p. 47.

## Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge\*

Les Principes fondamentaux ont été proclamés par la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, Vienne, 1965. Ce texte révisé est contenu dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adoptés par la XXV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, Genève, 1986.

### **Humanité**

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

### **Impartialité**

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

### **Neutralité**

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

### **Indépendance**

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

### **Volontariat**

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

### **Unité**

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

### **Universalité**

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

\* Voir : <https://www.icrc.org/fr/resources/documents/red-cross-crescent-movement/fundamental-principles-movement-1986-10-31.htm>.

